

CALENDRIER ÉLECTORAL
ÉLECTIONS GÉNÉRALES 2006

JOUR		HEURE
0 – Vendredi, 8 septembre	Émission du bref Début du recensement	- -
10 – Lundi,¹ 18 septembre	DÉCLARATION DES CANDIDATURES	10 h à 14 h
13 – Jeudi, 21 septembre	Fin du recensement	-
18 – Mardi, 26 septembre	RÉVISION	9 h à 21 h
19 – Mercredi, 27 septembre	RÉVISION	9 h à 21 h
23 – Dimanche, 1 octobre	SCRUTIN PAR ANTICIPATION	14 h à 20 h
24 – Lundi, 2 octobre	SCRUTIN PAR ANTICIPATION	14 h à 20 h
28 – Vendredi, 6 octobre	RÉVISION SPÉCIALE	16 h à 21 h
31 – MARDI², 10 OCTOBRE	JOUR DU SCRUTIN	8 h à 20 h
33 – Vendredi, 11 octobre	RECENSEMENT GÉNÉRAL DES VOTES	10 h
38 – Lundi, 16 octobre	DÉCLARATION DES RÉSULTATS	10h

¹ Art. 112(2), *Loi sur les élections* – Si le jour fixé pour la présentation des candidatures est un jour férié, celle de la clôture de la présentation des candidatures est reportée au jour suivant qui n'est ni un dimanche ni un jour férié.

² Art. 221(1), *Loi sur les élections* – Lors d'une élection, le jour fixé pour la tenue du scrutin est un lundi, sauf si le lundi de la semaine désignée pour la tenue du scrutin est un jour férié, auquel cas le jour fixé pour la tenue du scrutin est le mardi de la même semaine.